

Le cheminement littoral, un axe de développement majeur pour le territoire de la Manche

Jeudi 19 juin 2025
13h30 – 14 h

« Connecter les acteurs du sentier du
littoral »
<https://www.expertises-territoires.fr>



WEBINAIRE FLASH

LE TERRITOIRE DE LA MANCHE, UN AXE DE DEVELOPPEMENT MAJEUR POUR LA MANCHE

INTERVENANTS :



Valérie NOUVEL

Vice-présidente du Conseil
départemental de la Manche
Présidente du SYMEL



Ludovic PESNEL

Chef de Bureau « Gestion de domaine
public maritime : » / Adjoint de pôle à la
DDTM de la Manche

ANIMATION :

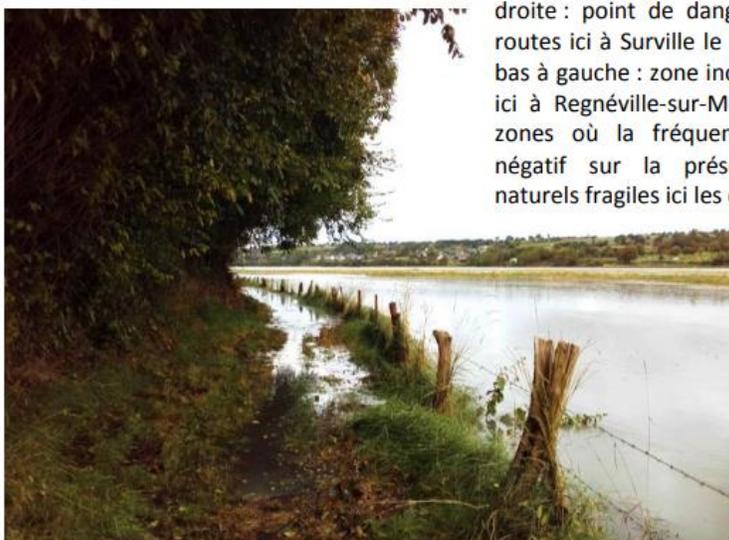
Florian GEFFROY

Directeur de Rivages de France

→ [Session enregistrée !](#)

Le cheminement littoral de la Manche

UN DIAGNOSTIC TOUT AUTOUR DE LA MANCHE ET DES SOLUTIONS



Exemples de points noirs identifiés : en haut à gauche : dégradation du sentier lié à l'érosion ici à Montfarville – en haut à droite : point de danger avec des grandes routes ici à Surville le long de la RD650 - en bas à gauche : zone inondées à marée haute ici à Regnéville-sur-Mer– en bas à droite : zones où la fréquentation a un impact négatif sur la préservation de milieux naturels fragiles ici les dunes de Baubigny

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC PAR TYPE DE POINT NOIR : EXEMPLES DE SOLUTIONS ENVISAGÉES



ABSENCE DE SENTIER LITTORAL OU DE GR® EN BORD DE MER

- environ 40 km dont plus de 22 km dans la baie des Veys
- budget estimé : 170 000 €

(hors baie des Veys)

- ex : créer un sentier via la mise en application de la SPPL



SENTIER ÉRODÉ

- environ 12 km dont près de la moitié officiellement fermés pour cause de « sentier dangereux »
- budget estimé : 96 000 €
- ex : reculer ou recréer un sentier plus en retrait du trait de côte



POINTS DE DANGER AVEC DES GRANDES ROUTES

- environ 7km dont plusieurs passages sur la RD 650 dite « route touristique »
- budget estimé : 111 000 €
- ex : aménager l'accotement, créer un nouveau sentier qui n'emprunte plus la route



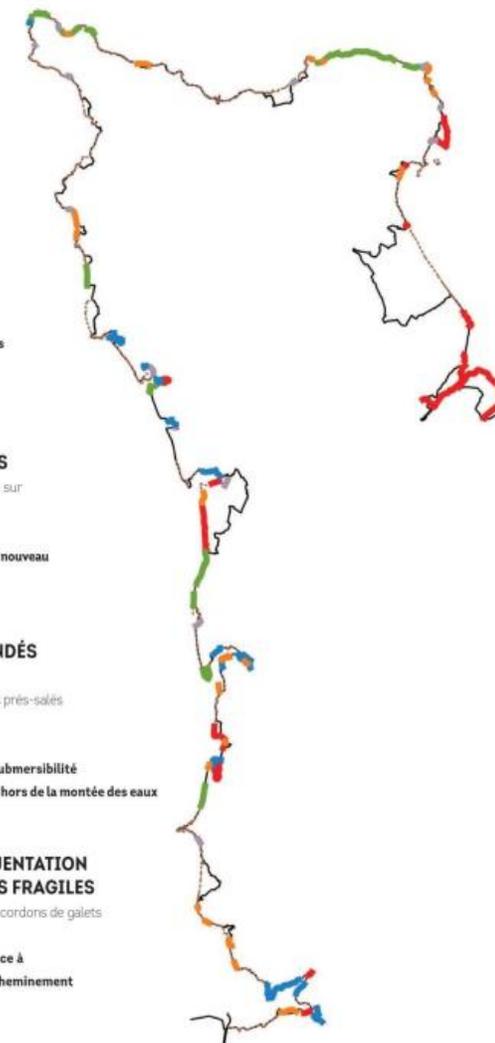
PASSAGES HUMIDES OU INONDÉS PAR GRANDE MARÉE

- environ 28 km principalement dans les prés-salés des havres de la côte Ouest
- budget estimé : 26 000 €
- ex : informer les randonneurs de la submersibilité du cheminement, décaler le cheminement hors de la montée des eaux



IMPACT NÉGATIF DE LA FRÉQUENTATION SUR DES ESPACES NATURELS FRAGILES

- environ 35 km de cordons dunaires et cordons de galets
- budget estimé : 113 000 €
- ex : sensibiliser les randonneurs grâce à des panneaux réguliers, décaler le cheminement hors des zones les plus fragiles



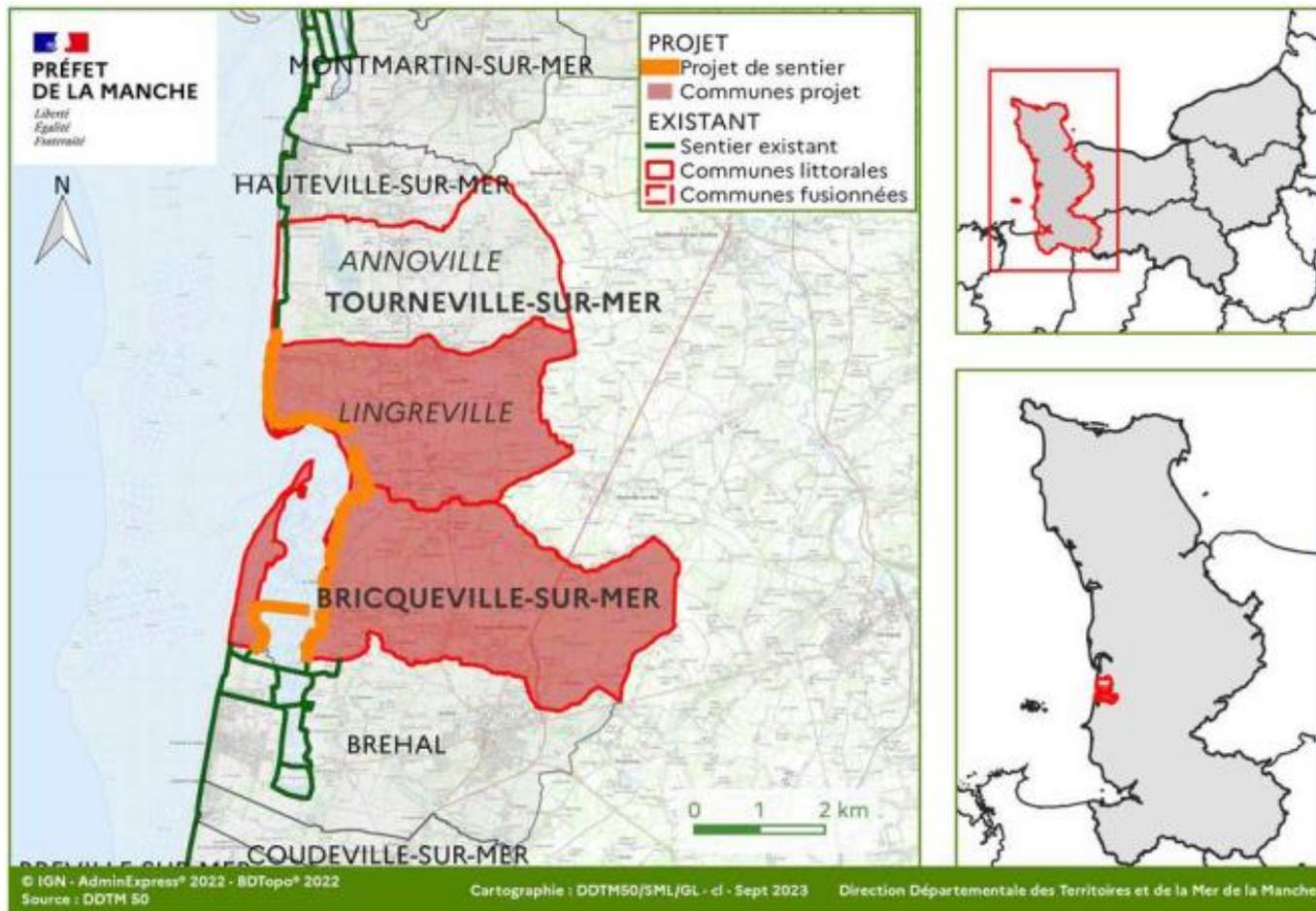
Le cheminement littoral de la Manche

LE HAVRE DE LA VANLÉE



Le cheminement littoral de la Manche

LE HAVRE DE LA VANLÉE



Arrêté préfectoral n° 2024-0616

Un dossier sur trois ans et plus...

Qui implique : l'État, le Conseil Départemental de la Manche, deux EPCI (Coutances Mer et Bocage et Granville Terre et Mer) et deux communes (Tourneville/Mer et Bricqueville/Mer) entre autres.

Plus de 6 km de linéaire avec un gros point noir (traversée d'un cours d'eau) et autres difficultés (érosion, accrétion, constructions) qui ont amené à rétablir, modifier et suspendre la SPPL.

Le cheminement littoral de la Manche

LE HAVRE DE LA VANLÉE

Pour aboutir à l'Arrêté Préf. :

- De nombreuses visites sur le terrain tout au long de la procédure.

- Deux réunions publiques avec Etat (dont deux sous-préfets), CD50, EPCI, élus, associations (rando, voile, usagers, etc), professionnels, riverains, curieux...

- Plusieurs rencontres avec les riverains.

- Principales difficultés : expliquer et faire comprendre ce qu'est le DPM et ce que n'est pas le cadastre.

- Important travail en amont pour « déminer » l'enquête publique.

- Seulement deux modifications mineures demandées par la commissaire enquêtrice.



LEGENDE	AMENAGEMENTS	SIGNALÉTIQUE
TRACE	Marches	Sentier
Tracé de droit	Passerelle	Gauche
Tracé modifié	Passage d'homme + clôture	Droite
Servitude suspendue	Ganivelles	Mauvais
Tracé sur parcelles publiques	Potelets bois	Borne béton
PARCELLES	Clôture	
Etat	Arbres	
Cons. du Littoral	Marquage	
DPM (Lais et relais)	Passage protégé	
CD 50	TRAVAUX	
EPCI	Branchages	
Commune	Elagage	
Privé	Nettoyage ruet	
Hors projet	Débroussaillage	
Limite terre-mer		

Le cheminement littoral de la Manche

LE HAVRE DE LA VANLÉE

→ Un travail d'orfèvre avec un découpage tronçon par tronçon



3.1.4 - SPPL et GR223

En raison de l'érosion constante coté havre, la servitude est suspendue. Le sentier emprunte des chemins rétro-littoraux praticables à tout moment et plus sécurisants pour les randonneurs.

COMMUNE DE TOURNEVILLE-SUR-MER				
commune déléguée de Lingreville				
Sect ^r	N° Parc.	Type parcelle	Servitude	CONTEXTE - TRAVAUX
AL	486	publique	pas de servitude	Cheminement sur parcelle communale Pas de servitude Cet itinéraire répond à la proposition de la commissaire-enquêtrice Le sentier suit un itinéraire déjà emprunté (GR223)
	2	privée	modifiée	

La suite du parcours, dont la servitude est suspendue pour cause de littoral très érodé et impraticable, mène au hameau des Hardes via la RD198.



3.2 - Lingreville - Briqueville-sur-Mer

3.2.1 : la passerelle

Au hameau des Hardes, le sentier bifurque à l'ouest puis franchit le Ruet des Hardes via une passerelle à installer.

Au-delà de la passerelle, afin de s'affranchir de l'érosion des rives du Ruet des Hardes, le tracé est modifié. Une bande rectiligne de 3 mètres est sanctuarisée afin de traverser les parcelles ZC59, ZC58, ZC23, puis le sentier longe le Ruet en recul d'environ 5 m.

COMMUNE DE TOURNEVILLE-SUR-MER				
commune déléguée de Lingreville				
Sect ^r	N° Parc.	Type parcelle	Servitude	CONTEXTE - TRAVAUX
ZC	385	publique	pas de servitude	Cheminement sur parcelle communale Pas de servitude Pose d'une clôture en limite ouest Pose d'une passerelle sur le Ruet des Hardes

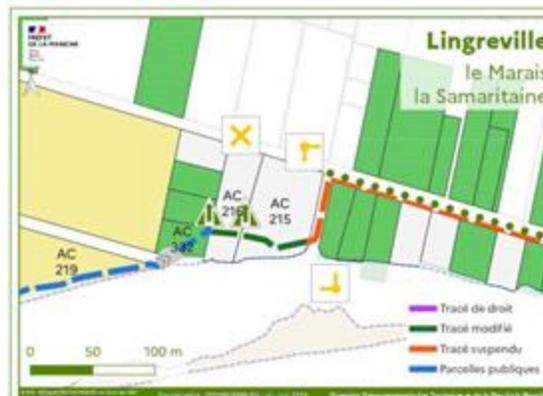
COMMUNE DE BRICQUEVILLE-SUR-MER				
commune déléguée de Lingreville				
Sect ^r	N° Parc.	Type parcelle	Servitude	CONTEXTE - TRAVAUX
ZC	58	privée	modifiée	Pose d'une passerelle sur le Ruet des Hardes Servitude modifiée répondant à la proposition de la commissaire-enquêtrice bande rectiligne de 3 m de large Recul > 3 m en raison de l'érosion du littoral
	23	privée	modifiée	



3.1.2 - au nord du havre

Depuis la parcelle communale AC225 et jusque l'entrée sur la parcelle AC332, le cheminement se fait sur des parcelles communales, exceptée la parcelle AC220 où la servitude de droit s'applique.

COMMUNE DE TOURNEVILLE-SUR-MER				
commune déléguée de Lingreville				
Sect ^r	N° Parc.	Type parcelle	Servitude	CONTEXTE - TRAVAUX
AC	215	publique	pas de servitude	Cheminement sur parcelle communale Pas de servitude Largeur 3 m
	220	privée	de droit	
	219	publique	pas de servitude	



3.1.3 - le Marais, la Samaritaine

Ce secteur est en érosion chronique.

Afin de faciliter le cheminement, le tracé est ponctuellement modifié et aménagé (pose de marche, élagage) puis suspendu. Son implantation en retrait du littoral, sur la « Charrière du Canal », garantit la sécurité des randonneurs (pose de plots limitant le stationnement intempestif) et la pérennité du sentier.

COMMUNE DE TOURNEVILLE-SUR-MER				
commune déléguée de Lingreville				
Sect ^r	N° Parc.	Type parcelle	Servitude	CONTEXTE - TRAVAUX
AC	332	publique	pas de servitude	Conservatoire du littoral Pose de marches Élagage
	216	privée	modifiée	

Le cheminement littoral de la Manche

LE HAVRE DE LA VANLÉE

→ Chaque tronçon est décrit selon la nature de la parcelle (publique, privée, CdL), selon son statut (SPPL de droit, modification, suspension, publique) avec les aménagements prévus



3.3.2 - les Salines

Au lieu-dit les Salines, les propriétés closes de murs et la nature du rivage ne permettent pas l'application de la servitude. Seule la RD442 permet de traverser le hameau. Cependant, la voie est étroite et la cohabitation des véhicules et des marcheurs est délicate. La sécurisation de ce parcours est à mettre en place avec le gestionnaire de voirie.

COMMUNE DE BRICQUEVILLE-SUR-MER				
Sect ^r	N° Parc.	Type parcelle	Servitude	CONTEXTE - TRAVAUX
ZE	34	publique	pas de servitude	Chemin communal Plantation de peupliers noirs
	40	privée	de droit	Largeur 3m
	43	privée	de droit	Largeur 3m



3.3.3 - la route submersible

Au croisement avec la RD 375, les promeneurs ont la possibilité de traverser le havre de la Vanlée par la route submersible. Cet itinéraire n'est pas praticable à marée haute.

L'alternative consiste à longer la rive est du havre et gagner la commune de Bréhal par l'intérieur. Ces deux itinéraires sont impraticables à marée haute.

COMMUNE DE BRICQUEVILLE-SUR-MER				
Sect ^r	N° Parc.	Type parcelle	Servitude	CONTEXTE - TRAVAUX
YD	27	privée	de droit	Largeur 3m
	36	privée	de droit	Largeur 3m
	37	privée	de droit	Largeur 3m



3.3.4 - vers Bréhal

Le sentier chemine le long des parcelles délimitées par un remblai de terre. La servitude est alternativement de droit, suspendue ou sur des parcelles publiques. Praticable à tout moment, le tracé permet de s'affranchir des horaires et de coefficients de marée.

Des travaux de débroussaillage sont nécessaires pour rendre le sentier praticable. La pose de passages d'hommes et de clôtures limitera la divagation d'animaux. Au delà de la parcelle YE16, le chemin entre sur la commune de Bréhal.

COMMUNE DE BRICQUEVILLE-SUR-MER				
Sect ^r	N° Parc.	Type parcelle	Servitude	CONTEXTE - TRAVAUX
	36	privée	de droit	Largeur 3m
	37	privée	de droit	Pose de passage d'homme
YD	38	privée	suspendue	Le talus ne permet pas le passage Le sentier passe sur le DPM
	79	publique	pas de servitude	Pose de passage d'homme
	106	publique	pas de servitude	Chantier de débroussaillage
	1	privée	de droit	Pose de passage d'homme
YE	15	publique	pas de servitude	Pose de passage d'homme
	16	privée	de droit	Largeur 3m Pose de passage d'homme

Le cheminement littoral de la Manche

LE HAVRE DE LA VANLÉE

→ Le point noir : la traversée du Ruet des Hardes



Le Ruet des Hardes : limite entre 2 communes et 2 EPCI.

La mer lors de grandes marées remonte au-delà des constructions en haut de l'image, le lit et **une partie des berges** sont donc du DPM.

L'estuaire du cours d'eau est très sensible à l'érosion. Il est donc impossible d'y prévoir un quelconque aménagement. Autres contraintes, les berges sont très hautes et nous sommes ici en **site classé**.

Il faut donc **un aménagement léger** avec une contrainte sur sa longueur, donc sur son emplacement.

L'implantation de la passerelle financée par le département se fera donc sur une **parcelle qu'il a acquise** sur la rive droite et sur une **parcelle avec servitude modifiée** (suite Enq. Publ.) sur la rive gauche.

Le cheminement littoral de la Manche

LE HAVRE DE LA VANLÉE

→ L'érosion



Le cheminement littoral de la Manche

LE HAVRE DE LA VANLÉE

→ L'accrétion

Passage à pied sec possible sur le DPM



Le cheminement littoral de la Manche

LE HAVRE DE LA VANLÉE

→ Les constructions



Point sensible : tout un secteur avec des constructions anciennes ceintes de murs sur lequel la SPPL est inapplicable impliquant une suspension.

Le tracé est dévié sur la Route D442 pour laquelle il pourrait être envisagé une limitation de vitesse et un sens unique (route étroite et passage d'engins d'exploitations conchylicoles).

Le cheminement littoral de la Manche

LE HAVRE DE LA VANLÉE

→ La mise en place et l'entretien

Des conventions signées avec chacune des communautés de communes CMB et GTM à l'instar de ce qui avait déjà été fait avec une autre CC (CAC - Communauté d'Agglomération du Cotentin) pour la mise en place et le financement des aménagements, puis l'entretien du sentier.

Cas particulier de la passerelle du Ruet des Hardes :

C'est le département qui finance et installe la passerelle.

Il a été **négocié avec la propriétaire riveraine** sur la rive gauche de procéder à l'enlèvement d'embâbles et d'un arbre tombé en travers, ainsi que d'imposer le nettoyage de déchets déposés par un riverain sur la rive opposée.

A l'heure actuelle, bien que légalement la mise en place de la passerelle soit tout à fait possible avec la signature de l'AP, GTM souhaite malgré tout **renégocier l'achat d'une partie de la parcelle** rive gauche.

→ Exemple de convention sur le site expertises-territoires.fr

LEGENDE	AMENAGEMENTS	SIGNALÉTIQUE
TRACE	 Marches	 Sentier
 Tracé de droit	 Passerelle	 Gauche
 Tracé modifié	 Passage d'homme + clôture	 Droite
 Servitude suspendue	 Ganivelles	 Mauvais
 Tracé sur parcelles publiques	 Potelets bois	 Borne béton
PARCELLES	 Clôture	
 Etat	 Arbres	
 Cons. du Littoral	 Marquage	
 DPM (Lais et relais)	 Passage protégé	
 CD 50	TRAVAUX	
 EPCI	 Branchages	
 Commune	 Elagage	
 Privé	 Nettoyage ruet	
 Hors projet	 Débroussaillage	
 Limite terre-mer		

Le cheminement littoral de la Manche

LE HAVRE DE LA VANLÉE

→ Conclusion

- Dossier sur un **temps long**
- Nécessite **beaucoup de travail en amont** : repérages, nombreux échanges avec l'ensemble des parties prenantes (EPCI, communes, riverains, associations,...), choix des aménagements
- **Importance des réunions publiques**
- Demande **beaucoup de pédagogie**
- Linéaire assez long sur lequel nous avons rencontré à peu près **tous les cas de figure**
- Plus facile quand il y a une **bonne synergie entre l'État, le département, les EPCI et les communes**
Il y avait ici une convergence des vues entre tous et une volonté d'avancer ensemble

Remerciements particuliers aux collègues de la région Bretagne (DDTM22, 29, 35 et 56) pour leur excellent guide de mise en œuvre de la SPPL.

→ Remerciements particuliers aux collègues de la région Bretagne (DDTM22, 29, 35 et 56) pour leur excellent guide de mise en œuvre de la SPPL !

Le cheminement littoral de la Manche

CHEMINEMENT ET REcul DU TRAIT DE COTE

Val de Saire – Enjeux du recul du trait de côte sur les activités touristiques
SYMEL - Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche



Le cheminement littoral de la Manche

DES SOLUTIONS POUR UN CHEMINEMENT QUALITATIF



Adaptation du cheminement littoral au Recul du trait de côte

Fermanville – site de Fréval

SYMEL - Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche

MERCI !

**Jeudi 19 juin 2025
13h30 – 14 h**

« Connecter les acteurs du sentier du littoral »
<https://www.expertises-territoires.fr>



Le cheminement littoral de la Manche

UN DIAGNOSTIC TOUT AUTOUR DE LA MANCHE ET DES SOLUTIONS

→ L'accrétion

Cheminement et recul du trait de côte

